

**VILLE D'EPERNON**

(Eure-et-Loir)  
8, rue du Général Leclerc  
BP 30041  
28231 EPERNON cedex  
Tél. 02.37.83.40.67

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 DECEMBRE 2018**

FR/LN/CJ n° 2018/03

Objet de la délibération :**ENFOUISSEMENT DES RESEAUX  
AERIENS****Rues Normande, de Crochet et  
du Pont Paté****PROGRAMMATION,  
FINANCEMENT ET  
AUTORISATION DE SIGNER LES  
CONVENTIONS**

## NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 21

Pouvoirs : 03

Votants : 24

Date de la convocation :

11/12/2018

L'an deux mille dix-huit, le 17 décembre à 20h30, les membres du conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Etaient présents :

RAMOND Françoise, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BELHOMME François, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, MARCHAND Jean-Paul, GAUTIER Martine, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, GUITARD Régine, POISSONNIER Philippe, DUCOUTUMANY Franck, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, ROYNEL Eric, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal, LARCHER Annick, METRAL-CHARVET Denis.

Excusés :

VAN CAPPEL Nathalie, pouvoir à I. MARCHAND  
BLANCHARD Flavien, pouvoir à B. BONVIN  
HAMARD Roland, pouvoir à B. ESTAMPE

Absents :

QUAGLIARELLA Lydie, CASANOVA Paulette, PHILIPPE Didier, CHERGUI Cendrine, BEAUFORT Arnaud.

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet d'enfouissement des réseaux aériens de distribution d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public envisagé rues Normande, de Crochets et du Pont Pate, et précise que celui-ci fait l'objet d'un avis favorable d'ENERGIE Eure-et-Loir quant à sa programmation et à son financement sur l'exercice budgétaire 2019.

Il convient donc à présent de statuer sur les modalités de réalisation de cette opération et d'arrêter le plan de financement établi à titre prévisionnel par ENERGIE Eure-et-Loir qui se présente comme suit :

**1) Exécution des travaux :**

RESEAUX		Maîtrise d'ouvrage	COUT estimatif HT	PARTENARIAT FINANCIER			
				ENERGIE Eure-et-Loir		collectivité	
Distribution publique d'électricité	Environnement BT	ENERGIE Eure-et-Loir	216 000 €	60%	129 600 €	40%	86 400 €
	Sécurisation BT	ENERGIE Eure-et-Loir	0 €	60%	0 €	40%	0 €
	Modernisation HTA	ENERGIE Eure-et-Loir	0 €	100%	0 €	0%	0 €
Communications électroniques : terrassements, chambres, fourreaux		collectivité*	78 000 €	0%	0 €	100%	78 000 €
éclairage public / génie civil : terrassements, câblage		collectivité*	5 000 €	60%	3 000 €	40%	2 000 €
éclairage public / fourniture, pose et raccordement de candélabres		collectivité**	36 000 €	60%	21 600 €	40%	14 400 €
<b>TOTAL</b>			<b>335 000 €</b>		<b>154 200 €</b>		<b>180 800 €</b>

\* Par convention, la collectivité confie temporairement (le temps des travaux) sa maîtrise d'ouvrage à ENERGIE Eure-et-Loir

\*\*coût estimatif et subvention fixés dans la limite de 1500 euros HT / candélabre (fourniture, pose, raccordement)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20181217-D2018\_12\_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2018

Affichage : 20/12/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



## 2) Frais de coordination :

La collectivité est redevable envers ENERGIE Eure-et-Loir d'une contribution représentative des frais de coordination des travaux, d'un montant de 5 200 euros.

En conséquence, après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- approuve la programmation de ce projet d'enfouissement des réseaux pour 2019, et s'engage à ce que le lancement des travaux intervienne sur cette même année, l'octroi des aides financières par ENERGIE Eure-et-Loir ne pouvant être maintenu dans le cas contraire.
- approuve le plan de financement prévisionnel de cette opération et s'engage à inscrire les crédits correspondants à son budget, la contribution de la collectivité aux travaux placés sous la maîtrise d'ouvrage d'ENERGIE Eure-et-Loir (électricité) prenant la forme de fonds de concours déterminés dans la limite du plan de financement prévisionnel.
- s'engage à régler à ENERGIE Eure-et-Loir le coût intégral (y compris la TVA) des travaux relatifs au génie civil de communications électroniques et au génie civil d'éclairage public (le cas échéant).
- opte pour l'option suivante quant aux modalités de versement des participations dues à ENERGIE Eure-et-Loir :
  - Acompte de 50 % sur production d'un document attestant du démarrage de l'opération (ordre de service) suivi du paiement du solde dès réception des travaux.
- sollicite d'ENERGIE Eure-et-Loir au titre des travaux d'éclairage public l'octroi d'une subvention dans les limites indiquées au plan de financement prévisionnel.
- s'engage à lancer, conclure et financer les marchés d'acquisition, de pose et de raccordement des installations d'éclairage public dans un calendrier compatible avec le planning des travaux.
- s'engage à verser à ENERGIE Eure-et-Loir, à réception des travaux, une contribution représentative des frais de coordination des travaux, d'un montant de 5 200 euros.
- autorise Madame le Maire à signer les conventions à intervenir respectivement avec ENERGIE Eure-et-Loir et la Société ORANGE pour la réalisation et la coordination des travaux d'enfouissement.
- prend acte de la nécessité d'émettre à l'achèvement des travaux un titre de recette d'un montant de 2 240 euros à la Société ORANGE au titre de sa participation aux travaux de terrassements communs.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20181217-D2018\_12\_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2018  
Affichage : 20/12/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



FAIT ET DELIBERE A Epernon, 17 décembre 2018

Le Maire,  
F. RAMOND

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.